

Le plan Climat Energie et les politiques de développement durable

Contribution du Conseil de développement

Validée à l'Assemblée plénière du 25 janvier 2010



Conseil de Développement de Plaine Commune

21, avenue Jules-Rimet • 93218 SAINT-DENIS Cedex

Téléphone : 01 55 93 63 06 • Fax : 01 55 93 56 30

conseil-developpement@plainecommune.com.fr • www.plainecommune.fr

**Nouveau numéro de
téléphone :
01.55.93.49.38.**

Plan de la contribution sur le Plan Climat Energie et les politiques de développement durable

- **Contexte de la saisie du Conseil de développement ----- p 3**
- **Conditions d'élaboration et méthode de travail-----p 4**
- **Remarques préalables et principes préconisés ----- p 5**
- l) **5 chantiers à mettre en œuvre ----- p 6**
 - **Habitat**
 - **Transports, déplacements, espaces publics, espaces verts**
 - **Emploi, formation et développement économique**
 - **Consommation et alimentation**
 - **Déchets**
- ll) **Une communauté d'agglomération et 8 villes exemplaires ----- p 11**
- lll) **Une campagne d'informations, de sensibilisation et d'éducation aux enjeux----- p 11**
- Annexes ----- p 12**

- 1. Contributions individuelles**
- 2. Les conditions d'élaboration de la contribution et la méthode de travail du Conseil de développement**
- 3. Les conditions d'élaboration de l'avis du Comité citoyen**
- 4. Synthèse des propositions écologiques des architectes du « Grand Paris »**
- 5. Premières propositions sur les déchets**
- 6. Chiffres clés**
- 7. Saisie de Plaine Commune sur le Plan Climat-énergie**

Contexte de la saisie du Conseil de développement

En mai 2006, la communauté d'agglomération de Plaine Commune s'est dotée d'un document d'orientation et de planification de l'action publique communautaire en adoptant le Plan Communautaire de l'Environnement.

Le 5 février 2009, Plaine Commune saisit le Conseil de développement pour l'élaboration de son Plan Climat Energie visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre, à maîtriser les consommations d'énergie, à promouvoir les énergies renouvelables, à inverser les tendances au dérèglement climatique pour le territoire et à impulser une démarche exemplaire et incitative auprès de tous les acteurs locaux.

Parallèlement, et afin d'élaborer ce Plan en associant tous les partenaires concernés, Plaine Commune a mis en place un Comité Citoyen auquel certains membres du Conseil de développement ont participé.

Le Conseil de développement a décidé de réaliser une contribution courte et complémentaire à celle réalisée par le Comité Citoyen sur le Plan Climat Energie.

Cette contribution s'inscrit dans la suite logique de l'ensemble de ses travaux, notamment sur le projet de territoire de Plaine commune, sa prise en compte dans les projets métropolitains et de la Région Ile de France et sa déclinaison en grandes thématiques (transport, logement, développement économique et emploi).

Le Conseil de développement a en effet contribué à plusieurs reprises au projet de territoire de la Communauté Plaine Commune.

Dans une 1^{ère} contribution au projet d'agglomération (du 30 mars 2006) le Conseil de développement souhaitait une concertation élargie sur les politiques communautaires. Il confirme le souhait d'un développement équilibré et solidaire en quatre quarts (logement, activité, équipements et espaces verts) dans la contribution au schéma de cohérence territoriale, le SCOT (du 7 novembre 2006). Il interpelle sur la place du territoire dans le projet de Grand Paris (contribution du 2 octobre 2008).

Quatre contributions, sur les transports et les déplacements (7 juin 2007), l'écodéveloppement (31 janvier 2008), et l'habitat (6 octobre 2004 et 29 mars 2007) détaillent les propositions du Conseil au projet de territoire par grandes thématiques.

Le Conseil de développement propose que cette contribution au Plan Climat énergie soit un point d'appui pour continuer le débat sur le projet de territoire et notamment les questions qui le traverse telles que la densité et la mixité. Ce travail est une première contribution à la politique de développement durable de la Communauté.

Le Conseil de développement, pour continuer d'être force de propositions, souhaite s'inscrire dans la co-élaboration de l'Agenda 21 de Plaine Commune et des 8 villes.

Conditions d'élaboration et méthode de travail

La communauté a décidé d'élaborer le Plan Climat dans la concertation des différents acteurs concernés réunis dans différentes instances : le Club Climat Energie, le Forum communautaire des associations environnementales, le comité « citoyen ».

Le Conseil de développement a souhaité participer au comité « citoyen »¹ composé de 50 personnes. 8 membres du Conseil de développement y ont participé afin de s'approprier le sujet, notamment avec l'audition d'experts. Les membres ont ainsi restitué les enjeux du Plan Climat au sein du Conseil de développement.

Le Conseil de développement approuve les modalités de concertation mise en place par la Communauté, notre instance n'ayant pas vocation à représenter les 346.000 habitants et usagers du territoire.

Pour autant, le Conseil de développement remarque qu'il existe de plus en plus de panels citoyens, d'enquêtes citoyennes sur différents sujets. Les cabinets d'études et d'experts démultiplient leurs offres de service. Ce constat est partagé avec les Conseils de développement réunis en Coordination nationale. Le Conseil alerte sur la concertation « alibi » qui pourrait s'en suivre. Pour sa part, il communiquera sur ses pratiques à l'attention des consultants et notamment la nécessité d'un important temps d'échanges après l'appropriation du sujet, pour faire émerger du débat un réel point de vue citoyen.

Dans ce contexte, le conseil de développement a souhaité élaborer une contribution selon ses méthodes de travail avec un plus long temps d'échange entre les membres.

Cette contribution souhaite être complémentaire de celles produites par le comité citoyen, finalisée en octobre 2009 et par les acteurs de l'environnement.

34 personnes issues des différentes familles composant le Conseil ont participé à l'élaboration de cette contribution.

Le plan climat énergie a été travaillé au sein du groupe « Projet de territoire »², le sujet a été élargi à l'ensemble des membres du Conseil de développement lors des auditions des membres qui ont participé au comité citoyen. Le groupe de travail s'est réuni à 9 reprises. Parallèlement, les membres ont participé à 4 séminaires et rencontres organisés sur le sujet.

La contribution a été discutée, amendée et validée en Assemblée plénière du Conseil de développement le 25 janvier 2010.

Elle a été présentée au bureau communautaire du 11 mars 2010 et est annexée au Plan Climat-Energie de Plaine Commune débattu et voté au conseil communautaire du 23 mars. Elle sera largement communiquée notamment aux acteurs concernés.

¹ Les conditions d'élaboration de l'avis du Comité citoyen sont détaillées en annexe 3

² Les conditions d'élaboration et la méthode de travail de la contribution du Conseil de développement sont détaillées en annexe 2

Contribution sur le plan Climat Energie et les politiques de développement durable

Les membres du Conseil de développement souhaitent que tous les habitants, usagers, entreprises, commerçants, collectivités locales soient des acteurs à part entière de ce Plan Climat Energie et puissent participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Remarques préalables :

- Les constats et les objectifs sont supposés connus par les élus et la population de Plaine Commune. La contribution est complémentaire de celle élaborée par le Comité citoyen.
- Le Plan Climat-Energie (PCE) doit intégrer la démarche de développement durable. La contribution est rédigée dans ce sens.
- Le PCE doit se traduire dans le budget de Plaine Commune. Sa pertinence dépendra des moyens financiers que la Communauté mobilisera, le PCE ne pouvant être porté uniquement par les habitants ou les entreprises du territoire.

Principes fondamentaux préconisés par le Conseil de développement :

Le PCE devrait :

- Agir à la source afin de réduire les consommations d'énergie tout en gardant et en améliorant la qualité de vie des habitants.
- Offrir aux habitants quelle que soit leur situation économique l'accès aux énergies renouvelables.
- Former et informer l'ensemble des personnes.
- Concerner tous les acteurs qui pourraient intervenir dans la problématique de la maîtrise de réchauffement climatique.
- Concerner tous ceux qui consomment de l'énergie sur le territoire y compris ceux qui le traversent : les conducteurs des voitures, des camions, des deux-roues motorisés, les habitants, les entreprises publiques et privées, les artisans, les commerçants, les professions libérales, les transporteurs ...
- Lier étroitement les interventions habitat/transports et déplacements/emploi et intégrer l'objectif du 4/4 comme enjeu du PCE.
- Coordonner concrètement le PCE de Plaine Commune et les autres Plans communautaires ainsi que les Plans des 8 villes (Agendas 21).
- Impulser une politique tarifaire des transports en commun en Ile-de-France plus juste.
- Se baser sur les compétences locales et développer en même temps l'emploi local stable pour les habitants afin de devenir un territoire précurseur et exemplaire pour le développement durable.
- Créer un service public de l'énergie et de l'eau pour garantir à la population un juste prix pour ces énergies.

I) 5 chantiers à mettre en œuvre

➤ Habitat

Objectifs

- Conquérir le droit aux énergies et à l'eau pour tous les habitants de Plaine Commune.
- Etendre le réseau de chauffage urbain pour les logements collectifs de Plaine Commune.
- Engager une bataille politique pour la gestion publique de l'eau afin de tendre à un prix juste et améliorer l'assainissement.
- Prôner une utilisation économe des énergies et de l'eau.
- Etendre la gestion et la création des réseaux de chauffage urbain par Plaine Commune pour offrir aux habitants des logements sociaux un accès aux énergies de base ainsi qu'aux énergies renouvelables (exemple de Société Mixte pour la Géothermie de La Courneuve) à un prix juste.
- Traduire les enjeux environnementaux (en matière d'énergie et d'eau) identifiés dans le SCOT³ dans chacun des PLU⁴ des 8 villes.

Réhabilitation et rénovation

- Imposer des prescriptions plus exigeantes que les normes de la loi, et contrôler leurs applications.
- Tout ce qui est nouvellement construit ou réparé doit être revu et aux normes.
- Mesurer dans le même temps la limite de la politique des normes (trop de normes les rendent inefficaces).
- L'isolation du logement (d'importantes économies d'énergie sont à faire dans ce poste).
- Pour toute nouvelle construction isolation prévue au plan du permis de construire (mais vérifier aussi à la déclaration de fin de travaux qu'elle a été réalisée).

Les rénovations réalisées dans le parc public ont un effet levier sur la rénovation du parc privé.

Il convient de distinguer les engagements financiers de chaque acteur et trouver des formes incitatives pour ceux qui réhabilitent.

Dans le secteur privé, le conseil propose de développer des moyens pour faire appliquer les meilleurs standards techniquement et technologiquement réalisables.

Moyens

- Réduire significativement les consommations énergétiques dans l'habitat collectif, chez les particuliers, dans les entreprises, les commerces et les artisans.
- Favoriser et développer les réseaux de collectes séparatifs des eaux (pluviales et usées).

³ SCOT : Schéma de cohérence territoriale, c'est le projet de territoire

⁴ PLU : Plan Local d'Urbanisme

- Récupérer l'énergie tirée de la combustion des déchets.
- Généraliser l'installation des compteurs individuels d'eau chaude et d'eau froide (logements collectifs, bâtiments publics, entreprises, commerces).
- Installer des compteurs d'énergie dans le collectif.
- Se baser sur les compétences locales et les faire évoluer.
- Ne pas construire en zone inondable.

Ces objectifs et leurs mises en œuvre doivent s'inscrire dans les budgets dans un plan pluriannuel d'investissement, afin d'impulser un élan politique au projet. Ces documents comprendront des échéances (avec des objectifs à 5 ans), et des étapes de suivi afin de mesurer l'avancée dans la mise en œuvre des politiques.

Un volet formation à destination des habitants doit être attaché à la mise en pratique des préconisations. Cela peut être à l'occasion de chantiers participatifs (former les gens à l'éco-construction, pour qu'ils sachent entretenir leur logement).

➤ **Transports, déplacements, espaces publics, espaces verts**

Transports, déplacements

- Impulser une politique tarifaire plus juste et équitable pour l'ensemble des habitants de l'agglomération et développer des transports en commun lourds et de surface
- Développer des pistes cyclables continues et sécurisées pour relier les différents bassins de vie et d'emploi des habitants et des salariés de Plaine Commune.
- Diminuer le nombre et l'usage de la voiture en privilégiant le développement des transports en commun propres et économes, les circulations douces et les pédibus notamment pour aller à pied à l'école. « Roue libre pour les circulations douces »
- Desservir les zones d'activités par les transports en commun.
- Envisager un transport collectif sur la Seine et le canal Saint-Denis.
- Envisager la création de transports téléphériques pour franchir les grandes frontières urbaines du territoire (faisceaux ferroviaires, voies d'eaux, Seine, canal...).
- Réaliser en même temps les plans de stationnement et les plans de circulations car ils répondent aux mêmes logiques.
- Interdire l'accès de certains axes routiers aux camions de 7,5 tonnes.
- Diminuer le parc des voitures de service et de fonction de Plaine Commune et des villes. Un parc commun existe déjà, et développer la mutualisation. Prôner à Plaine Commune et dans les 8 villes l'utilisation de voitures de petite cylindrée (5CV fiscaux)
- Evaluer le système d'« autopartage » (voitures partagées), s'inspirer du système de « bougez futé » et prévoir une offre de mobilité durable et autonome (voiture partagée, co-voiturage, location de vélos) pour les personnes en insertion professionnelle (exemple de la plate forme « bougez vers l'emploi »⁵).
- Améliorer le phasage des travaux pour que l'amélioration des réseaux de transport se réalise avec le moins d'impacts négatifs pour les riverains.
- Agir sur les modes de conduite (diminution des vitesses de circulation...) et former à la conduite économe.
- Créer un espace des mobilités dans chacune des maisons de l'emploi des 8 villes.

⁵ Se reporter aux actes du colloque du 13 octobre 2009 sur la Mobilité au quotidien, Revue Projet – un avenir commun, Ceras, Recherche et Actions sociales – janvier 2010

- Lutter contre les nuisances sonores des avions et réduire les nuisances environnementales du salon de l'aéronautique du Bourget.
- Faire respecter les couloirs aériens les hauteurs de vols des avions des aéroports du Bourget et de Roissy et supprimer les vols voyageurs de 23h à 5 h du matin.
- Lutter contre les nuisances sonores à la sortie de l'autoroute A1 à la porte de Paris et au carrefour Lamaze et améliorer la fluidité de la circulation pour les usagers du quartier (habitants, scolaires, hôpital...).

Espaces publics

- Faciliter, encourager les déplacements à pied⁶, et adapter l'espace public à la marche à pied (éclairage, signalétique et cheminements piétons)
- Revoir fondamentalement l'éclairage dans nos 8 villes : limiter les enseignes publicitaires lumineuses invasives, éclairer davantage les trottoirs et les carrefours, baisser l'intensité lumineuse des chaussées.
- Changer l'éclairage existant avec des ampoules LED dont la consommation en énergie est moindre et la durée de vie supérieure aux ampoules fluo compactes.
- Eteindre les bâtiments publics, de 23h à 5h du matin et responsabiliser les entreprises afin de supprimer les éclairages nocturnes intempestifs.
- Fleurir pour les piétons (les plantations souvent sur les terre-pleins centraux et les ronds-points sont davantage destinées aux automobilistes)
- Développer des corridors verts le long des grandes infrastructures (routières et chemin de fer) et planter une forêt autour de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle (cf. les travaux des architectes sur le Grand Paris⁷).
- Limiter les impacts négatifs des chantiers pour les usagers lors de la rénovation des réseaux de transports.
- Lutter contre le bruit est un enjeu important pour le territoire (2 aéroports, autoroutes)
- Expérimenter la possibilité pour les habitants des voies peu passantes d'allumer et d'éteindre eux-mêmes les lampadaires au-delà de 23h.

Espaces verts

Le territoire de Plaine Commune possède des atouts naturels qui ne sont pas suffisamment mis en avant. Le Conseil de développement propose de :

- Améliorer l'accessibilité aux espaces verts existants (horaires, transports, accès handicapés, signalétique ...).
- Développer la biodiversité sur des zones inondables (et éventuellement créer des zones humides). Encourager la création dans nos 8 villes de refuges LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).
- Remettre à l'air libre les ruisseaux canalisés et couverts.
- Développer l'agriculture en ville y compris par des mesures foncières (arboriculture, maraîchage, jardins familiaux, jardins partagés, jardins d'écoles ...) et encourager le développement du bio.

⁶ Se reporter à la Contribution au Plan Local des Déplacements – PLD, http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/1725/cd_pld_2007.pdf

⁷ Voir la synthèse de leurs propositions en annexe 4

➤ **Formation, emploi, et développement économique**

- Soutenir la création de filières d'éco-construction et d'éco-développement et un développement local intégré à partir des ressources du territoire⁸.
- Encourager, développer des formations PME/TPE aux éco constructions (CAP, BEP, filières agricoles).
- Favoriser la formation de la main d'œuvre dans les filières de l'éco-développement, l'Éco-construction et l'Énergie. Ces propositions s'appuient pour partie sur les contributions antérieures du Conseil de développement⁹.
- Créer ou développer une formation aux métiers de l'environnement dans chaque Ville, en les intégrant aux « maisons de l'emploi ».
- Développer le réseau des éco industries afin de créer un pôle d'excellence (technopole).
- Encourager les artisans à se grouper ou à créer des coopératives afin de favoriser les achats groupés et la formation des artisans (BTP...) notamment sur les matériaux de construction isolants.
- Encourager les entreprises de l'économie sociale et solidaire et contribuer notamment dans le secteur de l'habitat à la création de coopératives, de Sociétés civiles d'intérêt collectif (SCIC) ou de groupements d'artisans.
- Revoir les bases et les taux de la fiscalité des entreprises qui s'engagent réellement dans une démarche de développement durable et notamment les TPE.
- Conditionner les aides publiques aux entreprises à des contraintes socio-environnementales strictes et transparentes pour les salariés et les habitants.
- Insérer dans les appels d'offre de Plaine Commune et des villes une clause intégrant le développement durable et favoriser à terme les emplois locaux non délocalisables.
- Réduire les nuisances environnementales des salons professionnels, sportifs et culturels, (notamment du salon aéronautique du Bourget et du Stade de France) et développer les bilans environnementaux de toutes les grandes manifestations.
- Proposer une charte d'engagement sur la qualité environnementale et sociale à toutes les entreprises sur le territoire.
- Appuyer la politique de l'emploi de Plaine Commune sur la mutualisation des expériences existantes sur le territoire.

➤ **Consommation et alimentation**

- Relocaliser la consommation au plus près de la production par les circuits courts.
- Recréation des zones maraîchères et des vergers.
- Dynamiser les petits commerces de proximité.
- Maintien et extension des jardins familiaux dans les Plans Locaux d'Urbanisme, en conformité avec le SCOT de Plaine Commune.
- Privilégier les repas bio et végétariens dans les restaurations collectives.
- Organiser des manifestations pour sensibiliser la population à l'importance de la qualité de la nourriture.

⁸Contribution du Conseil de développement sur le développement local intégré, http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/1725/cd_contrib_emploi_151205.pdf

⁹Contribution du Conseil de développement sur l'éco-développement, http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/1725/CD_%20ecodeveloppement_2008.pdf

➤ Déchets

Selon le bilan énergie et carbone réalisé pour Plaine Commune¹⁰, la gestion des déchets participe peu à l'augmentation des Gaz à Effet de Serre sur le territoire et au niveau national. Cependant, une diminution de la production des déchets domestiques et industriels est nécessaire.

¹⁰ Bilan énergie et carbone réalisé pour Plaine Commune par le bureau d'études ICE et présenté au comité citoyens.

Pour autant, le Conseil de développement estime que le plan climat énergie devrait prendre en compte également la question des déchets pour sensibiliser vers des comportements éco-responsables. Le traitement des ordures ménagères est estimé trop coûteux (cf. l'avis du Conseil de développement sur le budget 2010 de Plaine Commune)¹¹.

Le Conseil de développement saisi par ailleurs sur la propreté par la Communauté, fera des propositions en ce sens¹².

Le traitement des déchets devrait également être l'occasion de travailler autrement avec les pays du sud et de s'inspirer de leurs pratiques, comme cela a été fait aux 1ères rencontres franco-brésiliennes « Déchets et citoyenneté ».

Sur l'ensemble de ces chantiers, le Conseil de développement propose d'afficher des orientations fortes, y compris en développant des slogans :

- « A l'école, au collège, au lycée, au travail, en courses, j'y vais à pied, à vélo, en transport en commun en moins d'une demi-heure »
- « Je laisse les suremballages dans le magasin »

¹¹ Avis prochainement en ligne sur le site Internet du Conseil de développement

¹² Des premières propositions sont proposées en annexe 5

II) Une Communauté d'agglomération et 8 villes exemplaires

- des élus communautaires et des conseillers municipaux convaincus du PCE et donc exemplaires :
 - réduire le nombre de voitures de fonction significativement-d'ici 4 ans,
 - acquérir des voitures plus petites et /ou des voitures hybrides rechargeables,
 - encourager les élus :
 - à utiliser le covoiturage,
 - à prendre les transports en commun,
 - à se déplacer dans leur ville à vélos.
- généraliser dans le fonctionnement et les réunions de Plaine Commune, des 8 villes et des équipements publics du territoire dont les établissements scolaires, la réduction des consommations d'énergie, l'usage de l'eau en carafe, le tri sélectif, etc.
- rédiger des marchés publics avec l'objectif de moins et mieux consommer en gardant l'accessibilité de ces marchés au tissu économique local.
- des salariés de Plaine Commune et des 8 villes conscients des enjeux du PCE.
- des salariés des entreprises qui travaillent pour Plaine Commune ou les 8 villes conscients des enjeux du PCE.

II) Une campagne d'informations, de sensibilisation et d'éducation aux enjeux

- différencier les niveaux d'information avec l'objectif que tous puissent appréhender le vocabulaire du PCE et intégrer les enjeux, avec :
 - une information générale et généraliste,
 - une information décentralisée au plus près de toute la communauté d'agglomération,
 - des informations ciblées : enfants, enseignants, familles, employeurs, artisans, commerçants
 - des informations différenciées selon les chantiers et les préconisations du PCE (exemple : alimentation et effet de serre)
- Multiplier les canaux d'informations et les lieux de diffusion: journal de Plaine Co, journaux municipaux, panneaux dans les villes, dépliants thématiques ...
- Présenter des objectifs clairs, chiffrés avec calendriers de mises en œuvre (exemple 2000 arbres en 2000 à Saint-Denis).
- Organiser de véritables sessions de formation aux :
 - élus,
 - salariés de Plaine Commune et des 8 villes,
 - enseignants et professionnels des équipements communautaires et municipaux.
- Mesures concrètes et mise en œuvre collective : ex compostage dans un immeuble.
- Rendre compte régulièrement aux habitants, salariés et usagers sur la communauté d'agglo de l'avancée du PCE.

- **Annexe 1 - Contributions individuelles**

1) Le développement du péage urbain pour réguler les flux routiers sur les grands axes a fait débat. Si cette proposition n'a pas fait l'unanimité au sein du Conseil de développement, elle a été néanmoins proposée par certains membres du Conseil.

2) La question de la gratuité des transports, déjà évoqué dans la contribution du Conseil au Plan Local des Déplacements (PLD) a été de nouveau demandé mais nécessite encore débat au sein du Conseil.

Annexe 2 – Les conditions d'élaboration et la méthode de travail pour la contribution du Conseil de développement

34 personnes issues des différentes familles composant le Conseil ont participé à l'élaboration de cette contribution :

Jean-Pierre ADGE, Harouna BATHILY, Claude BOUCHER-COUTELIER, Mireille BOILLOT, Alain BOULANGER, Jean-Yves CAJAN, Françoise CARAYON, Arifé COLAKOGLU, Chantal COTINAUT, Guy DUMELIE, René DURAND, Eric DUVAL, Germinal EGIDO, Sylvie GROPPER, Chloé JUSTE, Martina KOST, Hélène LAMARTINIE, Fatima LARONDE, Patrick LAVIOLLE, Claudine LE DEUNF, Yannick LEGOFF, Eugénie MARQUES, Jacques MATHEY, Fayçal MEGHERBI, Jean-Yves PERIER, Michel PICHON, Pierre RABARDEL, Sophie SARAVAKI, Liliane SARDAIS, Claude SCHEININGER, Edmond SERISIER, Jeanne TESSIER, Martine TIERCELIN, Cathy TREGUER

Le plan climat énergie a été travaillé au sein du groupe « Projet de territoire », le sujet a été élargi à l'ensemble des membres du Conseil de développement lors des auditions des membres qui ont participé au comité citoyen.

Le groupe de travail s'est réuni à 9 reprises.

1. le 15 janvier 2009 : méthode et définition des sujets de contributions, suite à l'annonce de la saisie en Assemblée Plénière du 10 décembre 2008, retour sur la première réunion du comité citoyen du 15 décembre 2008.
2. le 9 février 2009 : échange sur la saisie de Plaine Commune. Décision de réaliser une contribution complémentaire à l'avis du Comité Citoyen.

3. le 8 avril 2009 : appropriation du sujet suite à la participation des membres du Conseil de développement au Comité citoyen et échanges. Rédaction d'une trame de contribution.
4. le 11 mai 2009 : Réunion élargie à l'ensemble des membres du conseil. Après une présentation synthétique des enjeux, le groupe a travaillé en 4 ateliers sur l'Habitat, les Transports/Déplacements/Espaces publics/Espaces verts, les Déchets et l'Emploi/Formation pour étoffer la première trame de contribution
5. le 17 juin 2009 : Présentation de la Communauté, audition de Jacques MARSAUD, Directeur général des services de Plaine Commune avec notamment la présentation des projets de transports en commun et des grands projets dont l'éco-quartier fluvial à l'Île Saint-Denis.
6. le 17 septembre 2009 : méthode de travail et premier complément à la trame sur le Plan Climat Energie, en rajoutant au projet de contribution : la consommation (circuits courts/maraîchages/usages partagés), les emplois durables non délocalisables (jardins bio/maraîchages de proximité), la géothermie avec ses réseaux de chaleur et d'eau.
7. le 30 septembre 2009 : rédaction de la contribution ajout d'un thème supplémentaire sur la consommation et l'alimentation
8. le 12 octobre 2009 : rédaction et amendement du projet de contribution
9. le 9 décembre 2009 : finalisation de la contribution pour un échange à l'assemblée plénière du 25 janvier 2010.

Parallèlement à ces réunions et auditions, ils ont participé à 4 séminaires et rencontres organisés sur le sujet :

- Au forum des associations environnementales pour une conférence débat sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité – Université Paris VIII le 5 février 2008,
- Aux 1^{ères} Rencontres franco-brésiliennes « Déchets et citoyenneté » 28 novembre 2009 organisée par Plaine Commune à Aubervilliers.
- Au forum des associations environnementales dans le cadre de Savante Banlieue pour des débats sur l'évolution de notre climat et sur le plan climat énergie de Plaine Commune – Université Paris XIII le 20 novembre 2008,
- Au forum des éco-industries de Plaine Commune en partenariat avec Plaine Commune Promotion et le réseau d'entreprises éco-industrielles, la Région Ile de France, la DRIRE et avec le soutien de l'AFNOR – le jeudi 4 juin 2009,
- Au colloque « les mobilités au quotidien » organisé par le CERAS avec Plaine de France et Profession Banlieue - Saint-Ouen le 13 octobre 2009.

Enfin, les membres ont eu à leur disposition des documents élaborés notamment par Plaine Commune (et le cabinet d'études sollicité) pour le Plan Climat-énergie et le Comité citoyen dont :

- Synthèse du Bilan carbone et énergie (http://www.plainecommune.fr/page/p-443/art_id-/)
http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/704/Plaine%20Commune_Bilans_%20Energie.pdf

- Retour par Malika AIT GHERBI, Chargée de projet à la mission démocratie participative de Plaine Commune sur la tenue du 1er Comité citoyen pour l'élaboration du Plan Climat Energie le 15 décembre 2008. Par ailleurs, le compte rendu de cette réunion est accessible en ligne
http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/704/cr_comite_citoyen_1.pdf
- Présentation 2^{ème} Comité citoyen du 5/02/2009
http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/704/cr_comite_citoyen_2.pdf
- Présentation 3^{ème} Comité citoyen du 6/04/2009
http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/704/CR_comite_citoyen_3.pdf
- L'Avis du Comité citoyen finalisé en octobre 2009 sera présenté en assemblée plénière du Conseil de développement

Pour une lecture complémentaire sur la participation des Conseils développement aux Agendas 21, à l'environnement et aux plans climat se reporter au :

- Documents récapitulatifs des tables rondes du Grenelle de l'environnement d'octobre 2007, sur la gouvernance « instaurer une démocratie écologique » et les chantiers opérationnels du Grenelle (rapports des Comités opérationnels)
http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/rapport_final_COMOP_24.pdf
http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/tables_rondes_web.pdf
http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/Fiche_10.pdf
- Rapport « Evaluation des Conseils de développement et prise en compte du développement durable dans les pays et les agglomérations » du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Conseil Général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux CGAAER n°1759 établi pour la DATAR par Alain Roux, Denis Bavard et Jean-Luc Redaud, novembre 2008
- « Les Conseils de développement, 10 ans après leur création, bilan et perspectives », Coordination nationale des Conseils de développement en collaboration avec le CERTU, document à paraître, été 2010

Annexe 3 – Les conditions d'élaboration de l'avis du Comité citoyen

Le Comité citoyen s'est réuni 4 fois sur la base d'un calendrier établi, son avis final a été arrêté en octobre 2009. Les deux premières réunions ont donné lieu à des séances d'informations sur les enjeux environnementaux.

La liste des domaines prioritaires à traiter, avec en premier lieu le transport et l'habitat (les deux premiers postes de dépenses énergétiques en termes d'émissions de gaz à effets de serre) et d'autres postes de « moindre importance ». La gestion des déchets qui, bien que n'étant pas les plus importants en terme d'émissions, a un impact fort sur les pratiques individuelles du développement durable.

A partir de ce diagnostic, la démarche du plan climat énergie vise à inscrire des prescriptions-cadres pour la future politique de Plaine Commune. Les propositions

des habitants du comité citoyen seront prises en compte, comme celles des autres partenaires.

Au cours des différentes réunions du Comité citoyen, l'information transmise a été importante. L'équipe d'experts a présenté les cinq thématiques d'intervention qu'elle avait dégagée : Habitat, Transports et déplacements, Déchets Collectivité exemplaire, communication et éducation. Cependant les participants ont considéré que les échanges entre les citoyens présents ont été trop courts.

Annexe 4 – Synthèse des propositions écologiques des projets des architectes-urbanistes sur le « Grand Paris »

Le Conseil de développement de Plaine Commune a participé aux présentations des travaux des 10 équipes d'architectes organisées par Plaine Commune en partenariat avec le Stade de France depuis le printemps 2009.

Dans sa contribution au plan climat-énergie élaboré par la Communauté d'agglomération Plaine Commune, il souhaite que les propositions écologiques des 10 équipes d'architecte consacré au Grand Paris et la métropole de l'après Kyoto soient intégrées comme contribution aux réflexions de Plaine Commune et au-delà des différents acteurs de la métropole.

Cette annexe a été élaborée avec le concours d'Alexandre Laignel, Urbaniste diplômé de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. (La version de la contribution accessible sur Internet sera illustrée de cartes).

Les volets écologiques des projets des architectes-urbanistes sur le « Grand Paris »

La consultation internationale de l'Etat, « le grand pari de l'agglomération parisienne » sur l'avenir de Paris métropolitain sollicitant 10 équipes d'architectes-urbanistes pluridisciplinaires (avec des géographes, sociologues ou spécialistes des transports, ...) est un appel à propositions pour « *la métropole de l'après-Kyoto* », en référence au Protocole engageant les Etats signataires à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

A travers ces propositions appliquées à l'agglomération parisienne, les architectes proposent une série de solutions qui seront rapportées ici, et auxquelles les participants au Conseil de Développement ont voulu apporter leurs remarques.

Les volets écologiques des propositions sont de trois types : « *corridors verts* », « *forêts & agriculture* », « *toitures vertes* », « *aménagement de l'espace public pour les modes doux* ».

- Une vision globale de l'agglomération basée sur les espaces naturels

En matière de vision globale de l'agglomération, Antoine Grumbach et Roland Castro proposent un « Grand Paris » basé sur la géographie physique. Le réseau hydrologique et l'espace naturel tient un rôle structurant dans le découpage des territoires d'Ile-de-France, et dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement.

Le Studio 09 propose d'ouvrir une certaine partie des zones inondables autour de la Seine et des autres cours d'eau à l'urbanisation, sous respect de certaines exigences environnementales et architecturales.

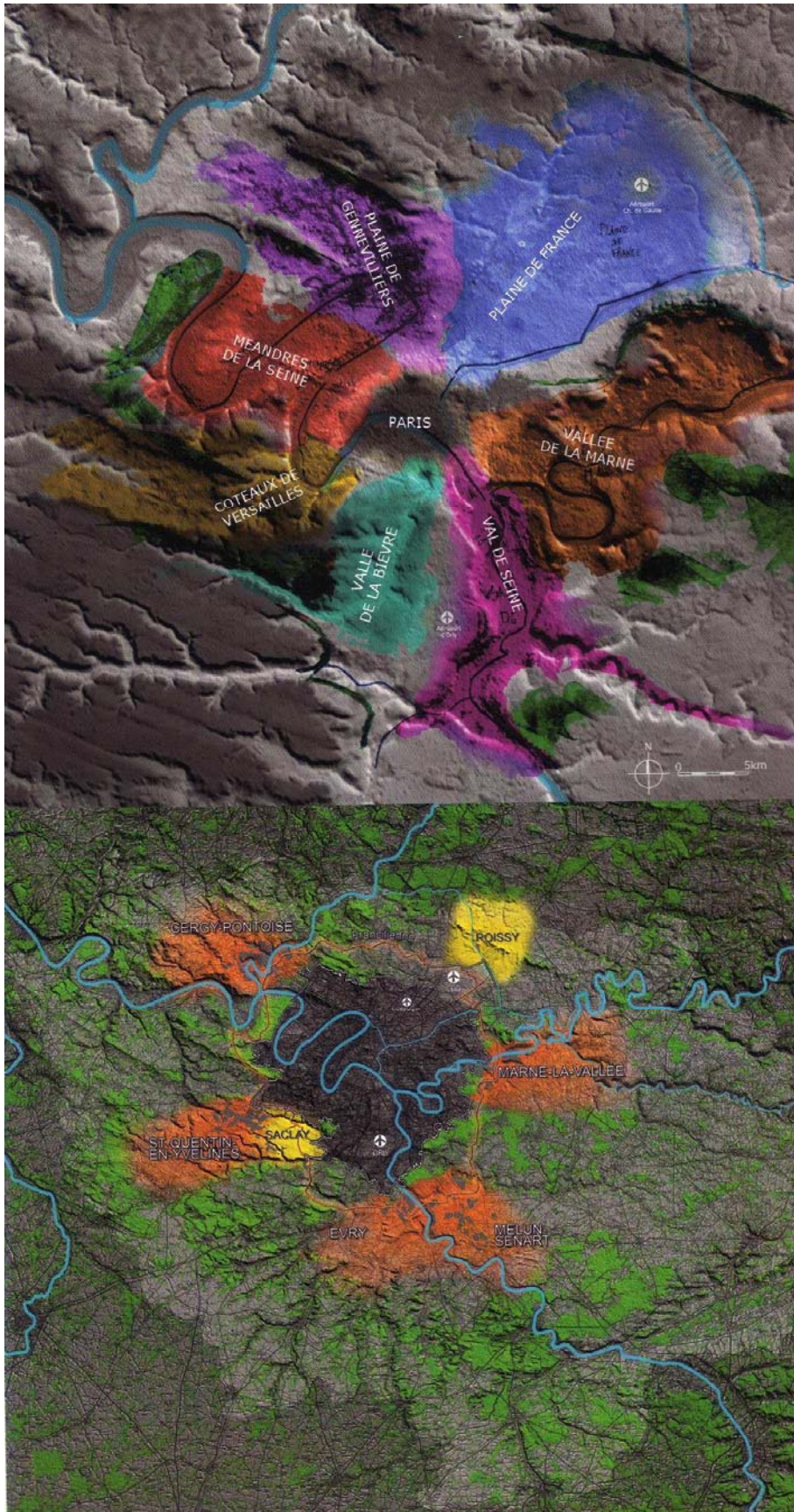


Figure 1 - Les aires géographiques de l'Ile-de-France d'après l'équipe réunie autour de Roland Castro - 2008

- Les « corridors verts »

L'équipe de Richard Rogers propose la création d'une « ceinture verte » autour de Paris. Cette ceinture est complétée de « *corridors verts* », axes de circulations tangentiels modes doux rejoignant les périphéries à Paris. La localisation de ces axes verts sera choisie de manière à relier les grands espaces naturels existants.

Le cabinet prévoit une réduction de moitié de la place dédiée à la voiture en ville : réduction du nombre des voitures et de leur taille, développement des « véhicules verts », des « *low emission zones* » (zones d'émissions réduites)

Le groupe Descartes souhaite apaiser les grands axes et rocades, diminuer la largeur des axes, et installer des bus en site propre à haute capacité.

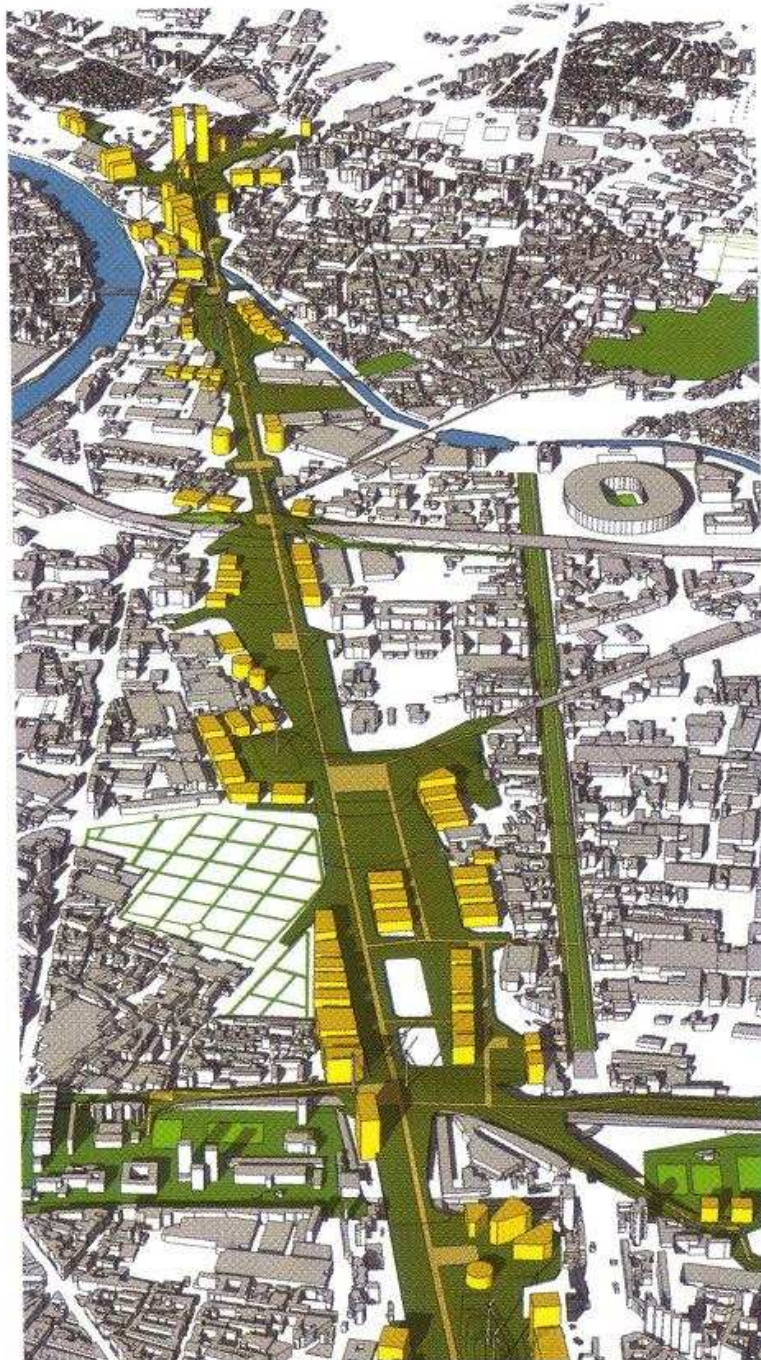


Figure 2 - Le "nouvel axe du Nord", d'après l'équipe RSHP

GARE NORD EUROPE

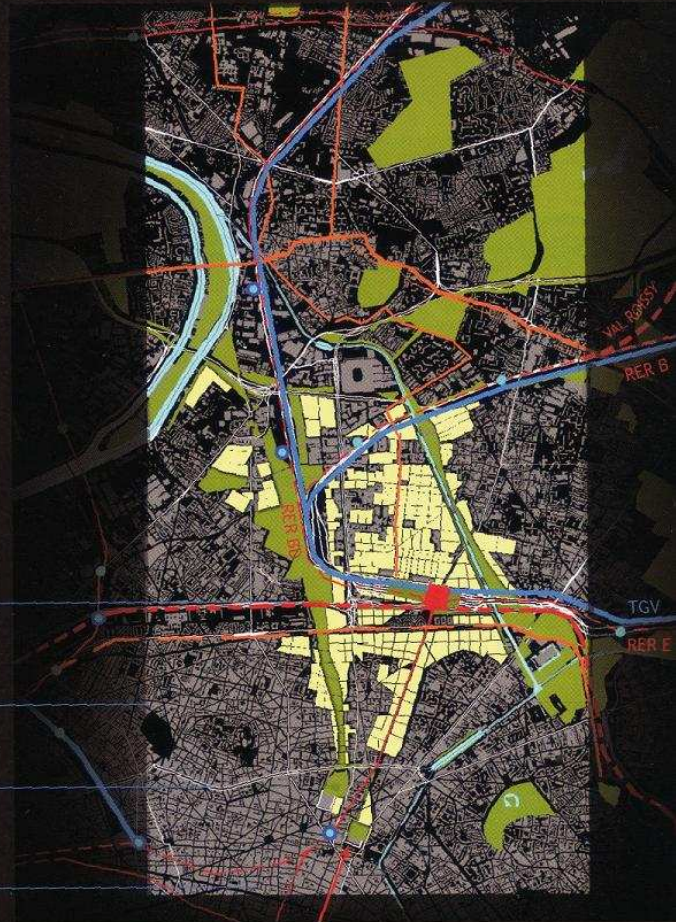


Autour de la gare, à Aubervilliers et à Paris, se développeront les quartiers d'affaires et tertiaire à l'échelle européenne.

Gare Nord-Europe, hub européen et local, accès direct depuis les RER B, D et E, depuis l'annulaire rapide et le périphérique.

Sur les emprises ferroviaires de la gare du Nord, un parc serait créé, bordé d'un magnifique front bâti résidentiel.

Le boulevard Sébastopol prolongé sur les rails gare de l'Est serait un nouvel axe avec trois hauteurs de constructions en croissance vers le périphérique.



Situé au prolongement du boulevard Sébastopol, le nouveau hub européen qui regroupe à la fois la gare du Nord et de l'Est, connecté au réseau de transport en commun parisien, formerait le point de départ d'un pôle d'affaires, de rencontres, de commerces, de finances



Figure 3 - Le quartier Gare Nord Europe, d'après l'équipe réunie autour de Christophe de Portzamparc

- Les zones forestières et agricoles

L'équipe de Richard Rogers souhaite planter une forêt d'un million d'arbres autour de l'aéroport Charles de Gaulle. Cet espace deviendrait une nouvelle destination de loisir. Cette proposition rejoint celle du Groupe Descartes, qui veut aussi étendre la forêt sur les espaces périphériques dans le but de diminuer de 2 degrés la température de l'agglomération, ainsi que du groupe réuni autour de Jean Nouvel. Ces extensions sont destinées à aller jusqu'aux « fronts urbains », c'est-à-dire aux zones urbanisées.

Le Groupe Descartes propose l'organisation et la promotion de l'agriculture locale, avec la création « d'agros-parcs »

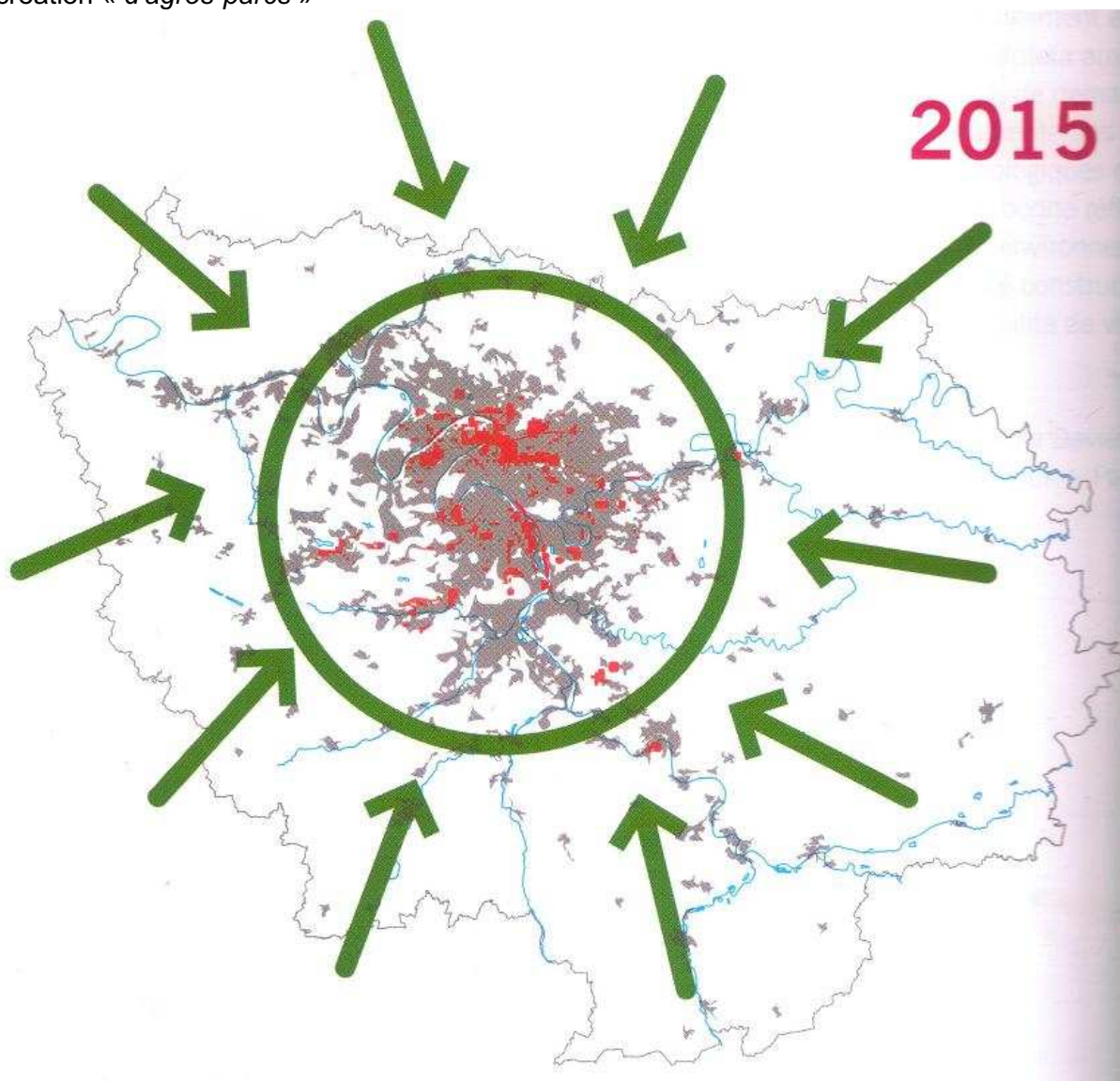


Figure 4 - Proposition de l'équipe RSHP de plantation d'arbres et de culture autour des espaces urbanisés

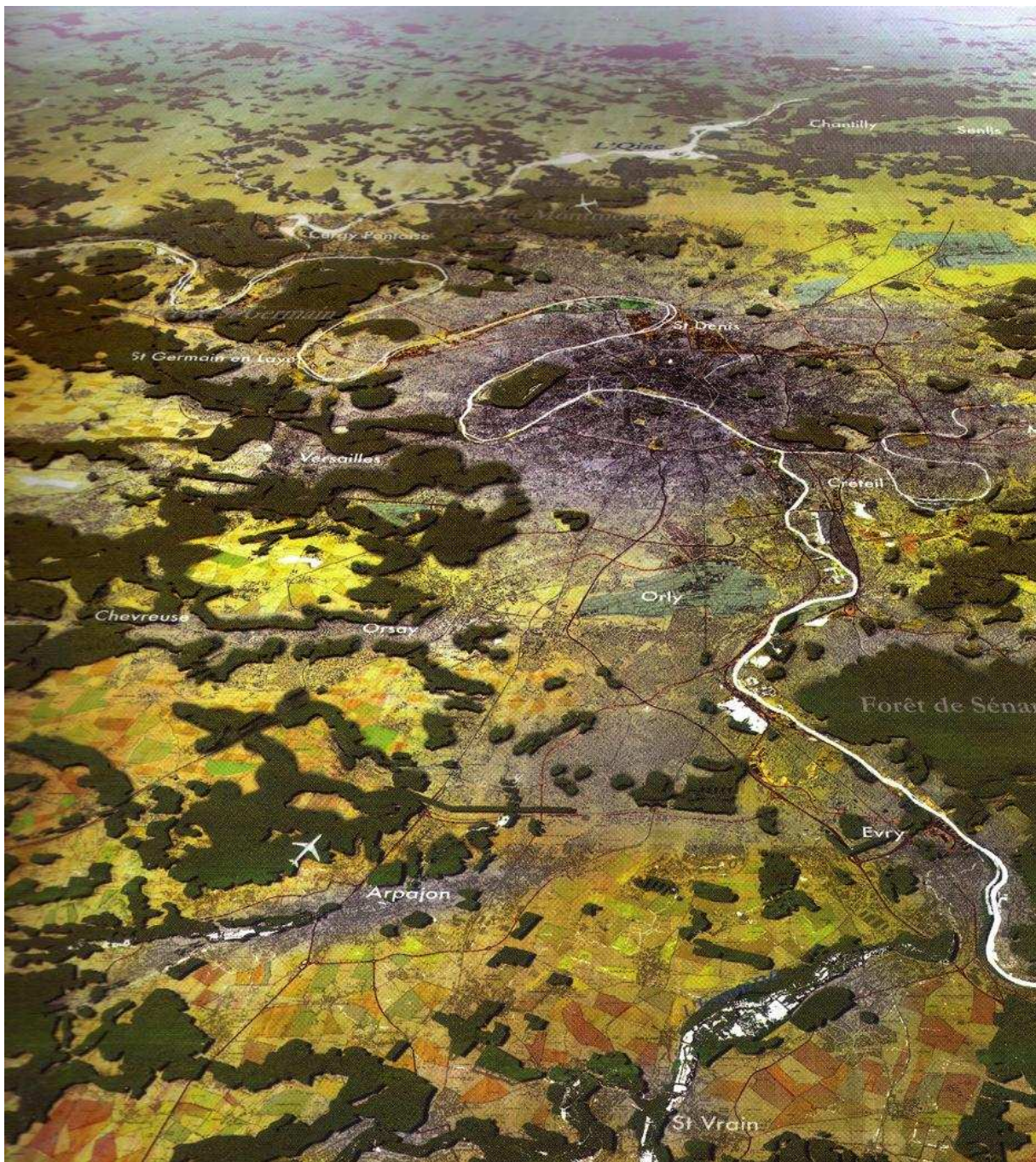


Figure 5 - Les espace forestiers en 2030 d'après l'équipe Descartes

- Les « toitures vertes »

L'équipe de Richard Rogers propose la transformation des toitures des bâtiments en tapis verts. Ces plantations visent à différents objectifs : bien-être, meilleure inertie thermique des bâtiments, récupération des eaux de pluies, compensation des émissions de gaz à effets de serre.

Annexe 5 – 1^{ères} propositions du Conseil de développement sur les déchets

- Réduire la production des déchets (suremballages, sacs plastiques ...)
- Promouvoir des règles de civisme pour la propreté
- Convaincre tous les habitants et usagers du territoire à trier mieux en améliorant l'image du tri sélectif (spectacles, défilés de mode, expositions d'objets recyclés...).
- Installer dans des lieux publics des poubelles de tris différentes.
- Assurer un suivi des déchets spéciaux et créer des lieux de stockage accompagné d'une carte des lieux de stockage et des déchetteries sur l'agglomération
- Organiser la collecte des déchets verts.
- Inciter les habitants à faire du compost (pavillons, organisation dans les immeubles collectifs)
- Harmoniser le nombre et la couleur des poubelles notamment du tri sélectif (jaune et vert) sur l'ensemble de Plaine Commune.
- Cesser la distribution de sacs plastiques sur les marchés et intervenir auprès des fabricants pour minimiser les emballages et qu'ils soient recyclables
- Mettre à disposition des containers fixes (jaunes et verts) sur les quartiers à disposition des commerçants ou artisans qui n'auraient aucun espace pour le tri sélectif
- Systématiser l'installation des poubelles de tri sélectif sur l'espace public (au moins le papier-carton-métal) dans les lieux publics de fortes fréquentations (gares, stade de France, universités, etc.)
- Valoriser les matières recyclées : place à l'imagination et au spectacle. Ex défilé de mode, expositions de bijoux, d'objet de déco...
- Etre Vigilant quant au stockage sécurisé des déchets pour les industriels et professionnels divers

Annexe 6 - Chiffres clés

Contribution des différents secteurs aux émissions de gaz à effet de serre(GES)

France (2004)		Plaine Commune (2005)	
Transports	26 %	Transports des particuliers	38,5 %
		Transports de marchandises	12,0 %
Industrie	20 %	Entreprises, commerces, bureaux	12,0 %
Agriculture	19 %		
Habitat	19 %	Habitat résidentiel	29,0 %
Energie	13 %		
Déchets	3 %	Autres secteurs dont déchets	8,5 %

Emissions de CO 2

(en tonne, par an et par habitant)

Etats-Unis	23 teq CO2/h/an
Europe	12 teq CO2/h/an
France	8,5 teq CO2/h/an
Plaine Commune	4,9 teq CO2/h/an
Chine	4,4 teq CO2/h/an

Consommation énergétique

moyenne

2,6 tep/français

1,6 tep/habitant de Plaine Commune

1.000 gCO2 pour un trajet en voiture entre Plaine Commune et la mairie de Stains

GLOSSAIRE

GES : Gaz à effet de serre

Facteur 4

Objectif de l'Union européenne de division par 4 de nos émissions de GES de 1990 d'ici à 2050 afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de +2°C

Tep

La tonne d'équivalent pétrole est une unité d'énergie qui correspond à l'énergie fournie par une tonne de pétrole. Cette unité est couramment utilisée comme référence pour comparer entre elles les différentes sources d'énergie.

Tonne équivalent CO2 – teq CO2

Le protocole de Kyoto retient 6 gaz à effet de serre: Co2,CH4,N2O,PFC,HFC,SF6.Ces gaz sont caractérisés par différents pouvoirs de réchauffement climatique. La mesure des émissions de GES est basée sur une comparaison de ces pouvoirs réchauffement par rapport au CO2.

Objectifs 3*20 de l'Union européenne pour 2020

- réduction des émissions de GES de 20% par rapport à 1990
- une contribution de 20% des énergies renouvelables à la consommation d'énergies finales en 2020
- une économie d'énergie de 20% sur la consommation primaire

Quelques chiffres sur le territoire de Plaine Commune

340.000 habitants - 100.000 personnes vont travailler à l'extérieur du territoire de Plaine commune

130.000 emplois - 100.000 personnes viennent de l'extérieur du territoire communautaire

1, 2 million de déplacements par jour

50 % de ménages n'ont pas de voitures, soit la même proportion qu'à Paris

300.000 personnes utilisent chaque jour les transports en commun du territoire

850.000 véhicules sillonnent chaque jour le territoire, dont 120.000 poids lourds

Le trafic automobile augmente de 1 à 4 % selon les axes routiers du territoire

2 % des déplacements se font à vélos (avant la mise en place des 450 vélos Velcom)

146 véhicules en gestion à la Communauté de Plaine Commune (83 en location, 63 en acquisition)

1.146 réservations de véhicules en pool (+30% par rapport à 2007) et 10 vélos 251 réservations

133.800 logements (54% privés et 46% sociaux) - 87% des logements privés sont en collectifs

Sources : bilan énergie, bilan carbone territoire Plaine commune septembre 2008 et le rapport 2008 d'activités des services de Plaine Commune

Annexe 7 - Saisie de Plaine Commune sur le Plan Climat-énergie



Saint-Denis, le 5 février 2009

Le président

Mme Françoise CARAYON
Présidente
Conseil de Développement de Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93218 SAINT-DENIS Cedex

Objet : Saisie du Conseil de développement sur le Plan Climat Energie de Plaine Commune

Madame la Présidente,

La Communauté d'agglomération de Plaine Commune s'est dotée le 30 mai 2006 d'un Plan Communautaire de l'Environnement (PCE), document d'orientation et de planification de l'action publique communautaire. Il s'agit d'avoir une conception et une gestion écologique urbaine tout en recherchant l'éco-responsabilité de tous les acteurs.

Début 2007, le PCE a été reconnu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au titre des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 ». Les deux accords de partenariat entre l'Etat, l'ADEME et Plaine Commune signé en mars 2007, ont permis d'engager la réflexion autour des enjeux énergétiques et climatiques.

Cela se concrétise dans l'élaboration d'un Plan Climat-Energie pour notre territoire. Il vise à réduire les émissions de gaz à effets de serre, maîtriser les consommations d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, inverser les tendances au dérèglement climatique pour notre territoire et impulser une démarche exemplaire et incitative auprès de tous les acteurs locaux.

Pour l'élaboration de ce Plan, Plaine Commune associe les partenaires notamment le Club Climat Energie, le Forum des associations environnementales du territoire et les instances de concertation. A cet effet, il a mis en place, en partenariat avec les démarches participatives des villes, un Comité Citoyen composé d'habitants, d'étudiants ou de personnes travaillant sur le territoire et intéressés par la démarche.

Le Comité Citoyen, auquel le Conseil de développement est convié, se réunira à 4 reprises d'ici avril 2009. Il posera dans un premier temps les bases scientifiques et techniques du phénomène de dérèglement climatique pour ensuite travailler des propositions.

Dans cette perspective, Plaine Commune saisit le Conseil de développement, lieu de débat, de concertation et de propositions de la société civile, pour apporter sa contribution, éclairer les enjeux et dégager des propositions à l'élaboration du Plan Climat Energie à la rentrée 2009, date à laquelle le Plan devra être adopté par la Communauté.



AUBERVILLIERS / ÉPINAY-SUR-SEINE / LA COURNEUVE / L'ÎLE-SAINT-DENIS / PIERREFITTE-SUR-SEINE / SAINT-DENIS / STAINES / VILLETANEUSE
21, avenue Jules-Rimet 93218 Saint-Denis Cedex • Standard : 01 55 93 55 55 • www.plainecommune.fr

La Communauté souhaiterait poursuivre l'échange, au moment où elle s'engage plus globalement dans l'élaboration d'un Agenda 21. Le Conseil de développement a déjà travaillé un sujet voisin, avec sa contribution sur l'éco-développement en 2008. Représentant dans sa diversité la société civile, il est l'instance la plus à même d'élaborer une contribution sur le sujet. Plaine Commune sollicite le point de vue du Conseil de développement, instance ayant vocation à participer à l'élaboration des politiques de développement durable de l'Agglomération pour l'accès de tous aux droits fondamentaux et dont le rôle a été conforté dans le Grenelle de l'environnement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.



Le Président,



Patrick BRAOUEZEC
Député